



## INSCRIPTION Année scolaire 2022 – 2023

### Partenariat TOURAINE HANDICAP

L'inscription ne sera validée qu'avec un dossier d'inscription complet

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : ..... Date de Naissance : .....

L'adhésion – 15 € - est obligatoire pour tout pratiquant (e), pour l'année scolaire, ne peut être proratisée.

Je m'inscris pour :

JOUR DE L'ACTIVITE (hors vacances scolaires)	ACTIVITE	TARIF Du 01/01/2023 au 30/06/2023	LIEU	TARIF AU COURS
VENDREDI 10h /11h30	QI GONG	165 €	Maison des Associations Salle 4 94 Rue du Sanitas TOURS	10 €

MONTANT TOTAL DE L'INSCRIPTION : Adhésion + cours ..... =  
.....

Etablir un chèque séparé pour l'adhésion, le solde peut être réglé en 2 chèques en indiquant la date d'encaissement souhaitée, **au plus tard le 1<sup>er</sup> AVRIL**

#### DOCUMENTS A FOURNIR :

Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du QI GONG, pour une première inscription

**À fournir dès le 2<sup>ème</sup> cours (afin de garantir votre couverture par l'assurance de l'association).**

**En application de la nouvelle législation, il ne sera pas demandé un nouveau certificat avant 3 ans, sauf cas médical ne permettant pas une réponse NON au questionnaire de santé.**

Une photo, si première inscription.

Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour les personnes n'ayant pas de courrier électronique.



A VALIDER :

**J'atteste sur l'honneur que je réponds NON à toutes les questions posées par le QUESTIONNAIRE DE SANTE. Il vous sera demandé un nouveau certificat médical après 3 ans d'inscription ou de renouvellement d'inscription.**

L'association sportive informe ses adhérents (es) de l'obligation que présente la souscription personnelle d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer, ainsi que leur responsabilité civile, comme prévu dans les articles [L231-2](#) et [L321-4](#) du Code du sport.

**J'atteste sur l'honneur bénéficiaire d'un contrat d'assurance garantissant ma responsabilité civile et individuelle.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Dans le cadre des droits et libertés de diffusion publicitaire, j'accepte d'être pris (e) en photo, filmé (e), enregistré (e) lors de cours, de stage et ou autres manifestations publiques. J'accepte la publication et la diffusion de mon image sur tout document imprimé.

Dans le cadre des droits et libertés de droit de diffusion publicitaire, je refuse d'être pris (e) en photo, filmé (e), enregistré (e) lors de cours, de stage et ou autres manifestations publiques. Je refuse la publication et la diffusion de mon image sur tout document imprimé.

J'accepte d'être inscrit (e) au courrier électronique du site de l'association afin de recevoir les informations concernant les activités. Option recommandée.

Date : .....

Signature :



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATION « ARURA »

***La lecture et acceptation du règlement intérieur sont à valider sur le bulletin d'inscription.***

**❶ - Enseignement** : L'association enseigne les arts internes, énergétiques d'origine asiatique et organise des stages de perfectionnement. L'apprentissage est personnel et ne doit pas être diffusé.

**❷- La pratique des activités proposées** : Chaque personne a droit à un cours d'essai. A l'issue de ce cours, son choix effectué, elle aura la possibilité de s'inscrire ou non.

**❸- Adhésion** : Le montant de l'adhésion pour la saison, de septembre à juin, est fixé à 15 euros (non proratisable) hors coût de l'enseignement. Pour accéder aux différentes prestations de l'association, la personne doit remplir un dossier d'inscription et s'acquitter du montant de l'adhésion.

Le dossier d'inscription comprend :

- a) Une fiche d'inscription
- b) Un certificat de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée, OBLIGATOIRE dès le deuxième cours, pour une première inscription.
- c) une photo pour une première inscription.

L'absence au cours n'entraîne pas de remboursement, sauf cas de force majeure, validé par le bureau.

**❹ - Cotisation** : Le paiement total de l'inscription s'effectue avec la fiche d'inscription dûment remplie. L'adhérent (e) a la possibilité de régler en trois fois en inscrivant au dos du chèque le mois de retrait (maximum 1<sup>er</sup> avril). Les retraits s'effectuent entre le 10 et le 15 du mois.

**❺- Durée des cours** : Durant les congés scolaires, les cours ne sont pas assurés, sauf cas exceptionnel.

**❻- Code d'éthique** : Le respect, l'écoute, la bienveillance, la pratique assidue sont requis. Toute attitude déviante aux valeurs énoncées, entraîne une exclusion des cours. Dans ce cas, aucun remboursement, ni indemnité de quelque nature que ce soit ne seront versés.

**❼- Diffusion – Droit à l'image** :

a) L'enregistrement de quelque manière que ce soit des cours et des stages est interdit. La sanction adaptée et l'exclusion temporaire ou définitive de l'association seront appliquées

b) Dans le cadre de la protection des personnes concernant les libertés et les droits de chacun, les adhérents (es) autorisent ou non la publication et la diffusion de leur image sur les supports publicitaires (prospectus, sites internet, réseaux sociaux, etc. ( cf Fiche inscription).

**❸-** Les enseignants ne peuvent être enregistrés ou filmés sans leur accord.